

**LES PROPRIETES ETRANGERES
DANS LES ALPES MARITIMES
(enquête de 1922-1925)**

par Eric HEDOU et Laurent RASO

Etude menée, sous la direction de M. Schor, professeur d'histoire contemporaine, dans le cadre de l'unité de valeur d'archivistique et de recherche historique (Université de Nice, année 1987-1988).

INTRODUCTION : LA PRESENCE ETRANGERE DANS LE DEPARTEMENT ET LE CONTEXTE HISTORIQUE

Les lendemains de la guerre sont difficiles pour le département comme pour le reste du pays. De septembre 1919 à avril 1920 l'inflation atteint 40 %, le franc est fortement dévalorisé, les prélèvements augmentent (impôt sur le revenu, impôts locaux). Les grèves et les tensions sociales s'aiguisent dans un climat tendu.

A partir de 1923 l'espoir renaît. La situation démographique apparaît contrastée. L'exode rural se poursuit dans l'arrière pays. Les communes des zones limitrophes et du littoral voient leur population augmenter. Grasse est la seule ville d'importance du haut pays à voir sa population croître.

Cette croissance démographique est due à une forte immigration ; de 1906 à 1911 le solde migratoire des Alpes-Maritimes est égal à + 19900 et de 1921 à 1926 il est de + 77900 !

En 1921, 27,8 % de la population des Alpes-Maritimes est étrangère, en 1926, 34,2 %. Parmi les immigrés se glissent 73,6 % d'Italiens en 1911 et 68,3 % en 1931. Les liens familiaux, les difficultés économiques, la tradition favorisent l'immigration italienne. Les Anglo-saxons, Américains et Britanniques sont 11,2 % en 1931 contre 7,6 % en 1911. Les Suisses, Belges, Hollandais, Luxembourgeois passent de 5,6 % à 6,3 % en 1931. La colonie russe augmente de 1921 à 1926. Seuls les Allemands voient leur effectif se restreindre, conséquence des campagnes germanophobes d'après guerre.

Malgré la crise les étrangers demeurent nombreux. On peut déterminer des traits généraux. La main-d'oeuvre italienne est importante dans les industries de transformation, le commerce, la domesticité, le secteur agricole et forestier, la manutention.

Les autres ont des activités bien déterminées. Anglais et Suisses se retrouvent dans les professions libérales, le commerce, le spectacle, la banque. Autant d'éléments qu'il était nécessaire de rappeler afin de mieux appréhender l'étude des propriétés rurales et urbaines acquises par des étrangers entre 1922 et 1925.

I - LES DONNEES BRUTES

Comment pouvait-on justifier une enquête si fastidieuse ? En 1919 un projet de loi visant à interdire aux étrangers la possession foncière est enterré.

1 - LA JUSTIFICATION DE L'ENQUETE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Toutefois, ce problème hante la classe politique. Pour Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur d'un gouvernement de gauche en 1924, la situation des changes est favorable aux étrangers et le patrimoine foncier échappe aux Français. Un tel danger relatif à l'économie et à la sécurité nationale réclame donc une enquête.

1 - Au niveau national

Le 26 septembre 1924, dans le cadre d'une mesure nationale, Chautemps fait parvenir au préfet des Alpes-Maritimes, A. Benedetti, une circulaire dans laquelle il demande sous deux mois un état détaillé par commune et nationalité, des propriétés privées possédées par

des étrangers dans les Alpes-Maritimes, leur nature, leur valeur locative, leur date d'achat et la superficie des propriétés rurales.

En mars 1922 déjà, le ministre de l'Intérieur Maunoury, membre du gouvernement Poincaré, avait ordonné une enquête concernant les propriétés rurales achetées par des étrangers. Les réactions parmi les élus avaient été vives.

2 - Au niveau départemental et municipal

Le 30 décembre 1922 lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal niçois dirigé par P. Gautier, M. Caillet, conseiller municipal, présente en ces termes les effets néfastes de la loi à débattre prochainement au Sénat. Le gouvernement délivrerait désormais l'autorisation d'achat. Si tel était le cas, la valeur de la propriété foncière chuterait inévitablement. Depuis 1860 il y a un changement de propriétaire tous les 15 ans environ. La valeur est dans certains cas centuplée. Parallèlement, la Riviera italienne accorde des avantages aux acquéreurs éventuels. Les articles 1 et 2 du Code civil permettent à l'étranger d'acheter une terre. Economiquement cette loi serait un désastre, politiquement elle entraînerait des représailles contre les Français à l'étranger.

Le Conseil adopte alors la proposition suivante : c'est une mesure applicable contre les étrangers dont le pays d'origine a lutté contre la France.

3 - Analyse extérieure : l'Italie

Un pli confidentiel du commissariat spécial de Menton laisse entendre qu'une telle mesure déplairait fort au gouvernement italien. L'application de cette loi en France signifie la mise à l'écart de 500.000 Italiens par la sélection des immigrants et des liens étroits entre l'Etat italien et des propriétaires étrangers. "Aussi l'Italie s'occupe activement d'une question que les sphères gouvernementales italiennes considèrent comme particulièrement grave au point de vue des intérêts nationaux".

B - RESULTATS BRUTS DE L'ENQUETE

1 - Les problèmes rencontrés

Avec l'aide des maires, de l'administration des Finances, des Contributions directes, du service de l'Enregistrement et des Hypothèques, des commissaires de police, malgré quelques lacunes, le préfet des Alpes-Maritimes fera parvenir les résultats de son enquête au ministère de l'Intérieur le 18 février 1925.

Sur les trois arrondissements, seul le sous-préfet de Puget-Théniers enverra une réponse négative. Au 29 octobre 1924, aucun étranger n'avait acheté d'immeubles ou de terres dans l'arrondissement.

2 - Les critiques

Les résultats sont de qualité et de quantité variables selon les cantons. Les cantons urbains sont généralement très complets. Il est toutefois impossible d'établir une sociologie des propriétaires étrangers. Nous ne possédons qu'un exemple, celui de la Roquette-sur-Siagne dans l'arrondissement de Grasse, où 95 % des propriétaires sont italiens et 70 % d'entre

eux ont un rapport direct avec les métiers de l'élevage ou de l'agriculture (cultivateur, berger, laitier, jardinier, porcher, maquignon).

Souvent l'absence de précision quant à la date de l'achat laisse supposer que les étrangers étudiés sont tous propriétaires depuis 1919, ou qu'ils sont considérés globalement sans distinction de date.

Même si certains résultats sont fragmentaires, la masse de documents recueillis permet une analyse détaillée.

II - ANALYSE DES DONNEES

Les étrangers détiennent 0,6 % des terres et 1,6 % des maisons dans les Alpes-Maritimes, soit respectivement 2359 ha et 1523 maisons, plus précisément dans deux arrondissements, Grasse et Nice.

A - VENTILATION PAR NATIONALITE

1967 personnes sont ventilées en 21 nationalités représentant 0,45 % de la population des Alpes-Maritimes (435.200 h. en 1929) et 1,32 % de la population étrangère.

1 - Les Italiens

Une majorité des propriétaires urbains (68,2 h) et ruraux (78,5 %) sont italiens. Leur nombre n'est cependant pas proportionnel à leur richesse. En effet dans le milieu rural ils ne possèdent que 30 % des terres aux mains des étrangers. Avec une moyenne de 2,07 ha. ils se situent loin derrière la superficie moyenne d'une propriété rurale acquise par un étranger (5,32 ha.).

Les propriétaires italiens achètent généralement des appartements, des maisons souvent modestes, parfois des maisons de rapport. A Nice, ils représentant 68,2 % des propriétaires étrangers, possèdent 63,5 % des immeubles dont la valeur locative ne représente que 31 % de la valeur globale.

Ainsi, la valeur locative d'une maison détenue par un étranger à Nice est en moyenne de 16.457 francs. La moyenne italienne est de 8192 francs soit deux fois moins !

Précisons que Nice concentre 57,8 % du parc immobilier étranger de l'arrondissement et 37,2 % du département. Toutes nationalités confondues à Nice, 12,1 % de la population propriétaire, dont 3,2 % d'Italiens, détient des immeubles dont la valeur locative dépasse la moyenne niçoise, totalisant 6.993.250 francs soit 7,45 % de la valeur locative globale des maisons possédées par des étrangers à Nice ; 54,1 % de l'arrondissement ; 48,9 % du département.

La raison de la fuite des Italiens en France ou en Tunisie ne nous importe pas ici. Un fait est indiscutable, leur présence inquiète les milieux politiques. Une lettre de la sûreté générale de Menton traduit implicitement cette inquiétude, mais aussi l'importance pour l'Italie de la présence de nationaux sur le sol français.

Les métayers italiens, dont le régime est souvent non fixé parfois tacitement reconductible tous les ans, constituent-ils un danger ? Leurs parcelles sont pourtant réduites, inférieures en moyenne aux surfaces acquises par des étrangers autres qu'italiens. Représentant 32.2% de la ils n'ont que 26.2 % des populations étrangères ayant des propriétés rurales, terres acquises par des étrangers.

Sont-ils réellement dangereux, concurrencent-ils la main-d'oeuvre française ?

2 - Les autres : Anglais. Russes...

Les autres étrangers sont proportionnellement bien plus riches. Les Britanniques à eux seuls, en fait 14 personnes, ont 51,4 % des terres détenues par des étrangers. En fait les colonies russes et anglo-saxonnes détiennent une grosse part du patrimoine étranger dans les Alpes-Maritimes. Par ordre décroissant, dans le domaine urbain (Nice), Russes, Britanniques, Suisses ; dans le domaine rural, Britanniques, Russes, Suisses.

B - LES DISPARITES ENTRE LE LITTORAL ET LE HAUT-PAYS

Dans le cadre d'une répartition par arrondissement, si on considère les deux colonies les plus importantes, Italiens et Britanniques, les deux groupes sont également répartis. Toutefois, chacun conserve ses caractéristiques. L'Italien aura acheté une maison modeste ou un appartement à Nice ; dans l'arrière-pays, souvent métayer d'un lopin de terre, il n'en deviendra propriétaire, quand il le devient, qu'au bout de 10 à 20 ans. Certains achats s'échelonnent de 1894 à 1916.

1 - Exemple de l'arrondissement de Grasse

La valeur locative de ces propriétés rurales et urbaines dans l'arrondissement de Nice est supérieure à celle de l'arrière pays grassois. La tendance à une inflation et une distorsion des valeurs entre le littoral et l'arrière pays est manifeste. La valeur locative d'une maison possédée par un étranger dans l'arrondissement de Grasse est cinq fois moins élevée par rapport à une propriété urbaine.

Considérons deux exemples représentatifs : Grasse, Tourettes-sur-Loup, Beaulieu-sur-Mer.

- Grasse, sous-préfecture, est la seule ville d'importance dans l'arrière pays. La valeur locative d'une maison détenue par un étranger à Grasse est inférieure à la moyenne de l'arrondissement et ne représente que 8,5 % de la valeur locative moyenne d'une propriété à Nice.

L'éventail des populations est caractéristique. Les Italiens propriétaires représentent 82,7 % des possédants étrangers à Grasse et à Nice 68.2% ; les Britanniques 3,6 % contre 5,1 %. Mais il faut tenir compte d'un élément rural faible dans le canton niçois. Numériquement, les Italiens sont les plus nombreux, mais talonnés par les Russes qui les surclassent quant à la superficie possédée.

- Tourettes-sur-Loup est une petite localité du haut-pays grassois typique.

Les propriétaires sont tous italiens. Les propriétés urbaines ont une valeur locative très modeste. Les métayers ne sont guère moins nombreux que les propriétaires qui ne possèdent que 29,2 % des terres acquises.

2 - Exemple de l'arrondissement de Nice

Beaulieu-sur-Mer représente la petite cité de villégiature du littoral. On y trouve de vieilles demeures cossues datant souvent du dernier quart du XIXe siècle. Comme l'indiquait M. Caillet, leurs valeurs ont parfois centuplé. L'éventail des nationalités est étendu, 13 sont représentées ; 89,3 % ont acheté leur propriété avant 1919. Italiens, Russes, Britanniques représentent 78,5 % des propriétaires. Malheureusement, si par leur nombre la hiérarchisation est similaire à Nice, l'absence de valeur locative empêche d'apporter un jugement objectif.

Même si on note des nuances dans le cadre d'une étude exhaustive, la tendance générale s'exprime bien à travers ces exemples. Le littoral niçois regroupe une population étrangère variée, aisée, en villégiature. Les Italiens souvent peu fortunés se contentent de petites propriétés urbaines ou rurales. Largement supérieurs en nombre, ils s'effacent quant à la superficie et richesse possédées.

CONCLUSION

La région niçoise a ressenti le contrecoup du conflit et de la révolution. Moins de grands ducs, de trains de luxe, d'appartements hôtels ; la "Belle Epoque" est bien morte. Les élus en sont conscients. M. Caillet, conseiller municipal, lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal, lance un réquisitoire contre cette loi qui risque de détourner les acheteurs éventuels de la région. Ne l'oublions pas, au lendemain de la guerre, le département des Alpes-Maritimes est pauvre et son développement est en grande partie assuré par le tourisme. La présence de riches propriétaires, c'est l'assurance d'une industrie du commerce, du jeu, du bâtiment florissante.

Finalement, il s'agit d'une enquête qui révèle une situation difficile à critiquer. Cet instantané montre une réalité du département confronté aux nécessités de survivre.

Après 1919 les étrangers ont profité de la faiblesse du franc, pouvait-on les blâmer ? Réciproquement, frontalière avec l'Italie, exil doré pour certains, la Côte d'Azur suscitait des craintes quant à la perte de son identité.

PROPRIETES RURALES ET URBAINES ACQUISES PAR DES ETRANGERS
(enquête 1922-1925)

PROPRIETES RURALES

SUPERFICIE DES ALPES-MARITIMES	SUPERFICIE POSSEDEE	VALEUR LOCATIVE
374.949 hectares	2359 ha 20 a 44 ca	1.928.699 F
Arrondissement de Nice	1056 ha 59 a 92 ca	888.215 F
Arrondissement de Grasse	1302 ha 61 a 12 ca	1.040.484 F

PROPRIETES URBAINES

MAISONS DANS LES ALPES-MARITIMES	MAISONS POSSEDEES	VALEUR LOCATIVE
97127	1523	14.296.895 F
Arrondissement de Nice	985	12.933.738 F
Arrondissement de Grasse	538	1.323.117 F

VALEUR LOCATIVE

Valeur locative moyenne de

L'hectare dans les Alpes-Maritimes : 817.5 F

Arrondissement de Nice : 841,1 F

Arrondissement de Grasse : 799,0 F

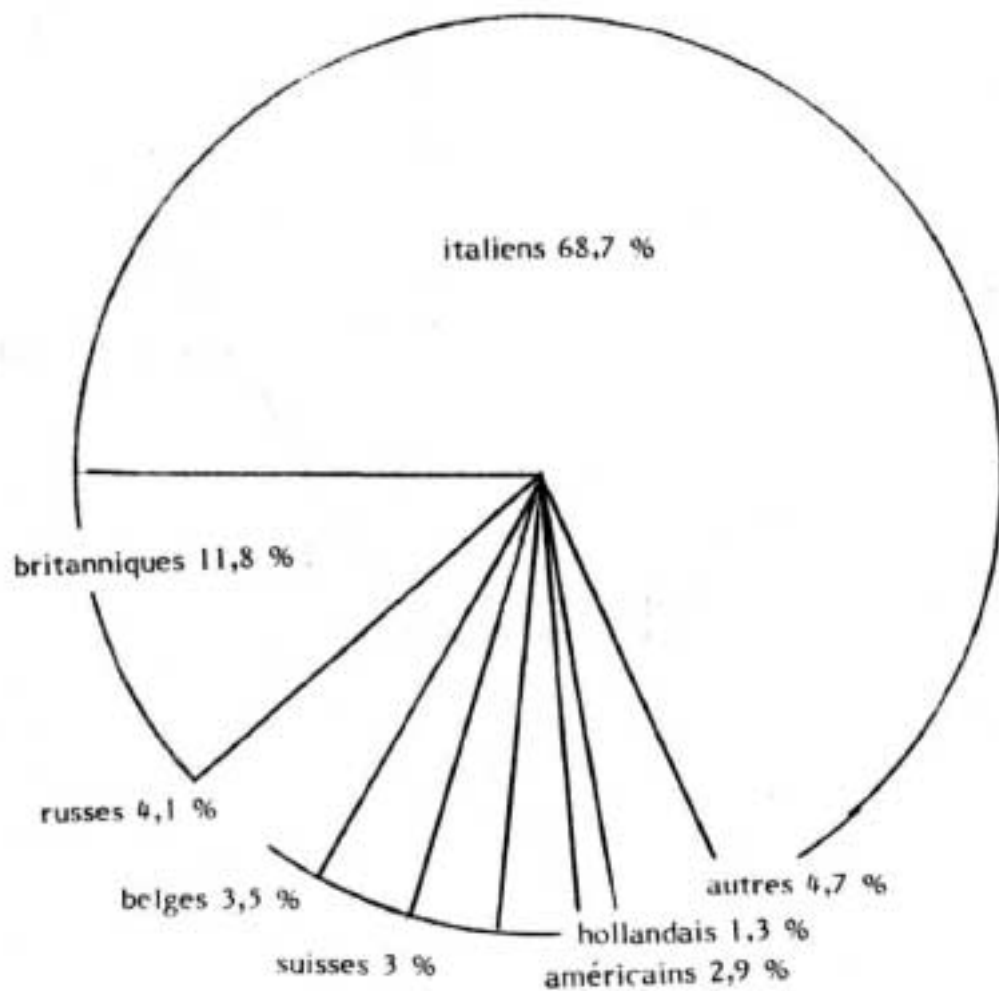
Valeur locative moyenne d'une

Maison dans les Alpes-Maritimes : 9.787 F

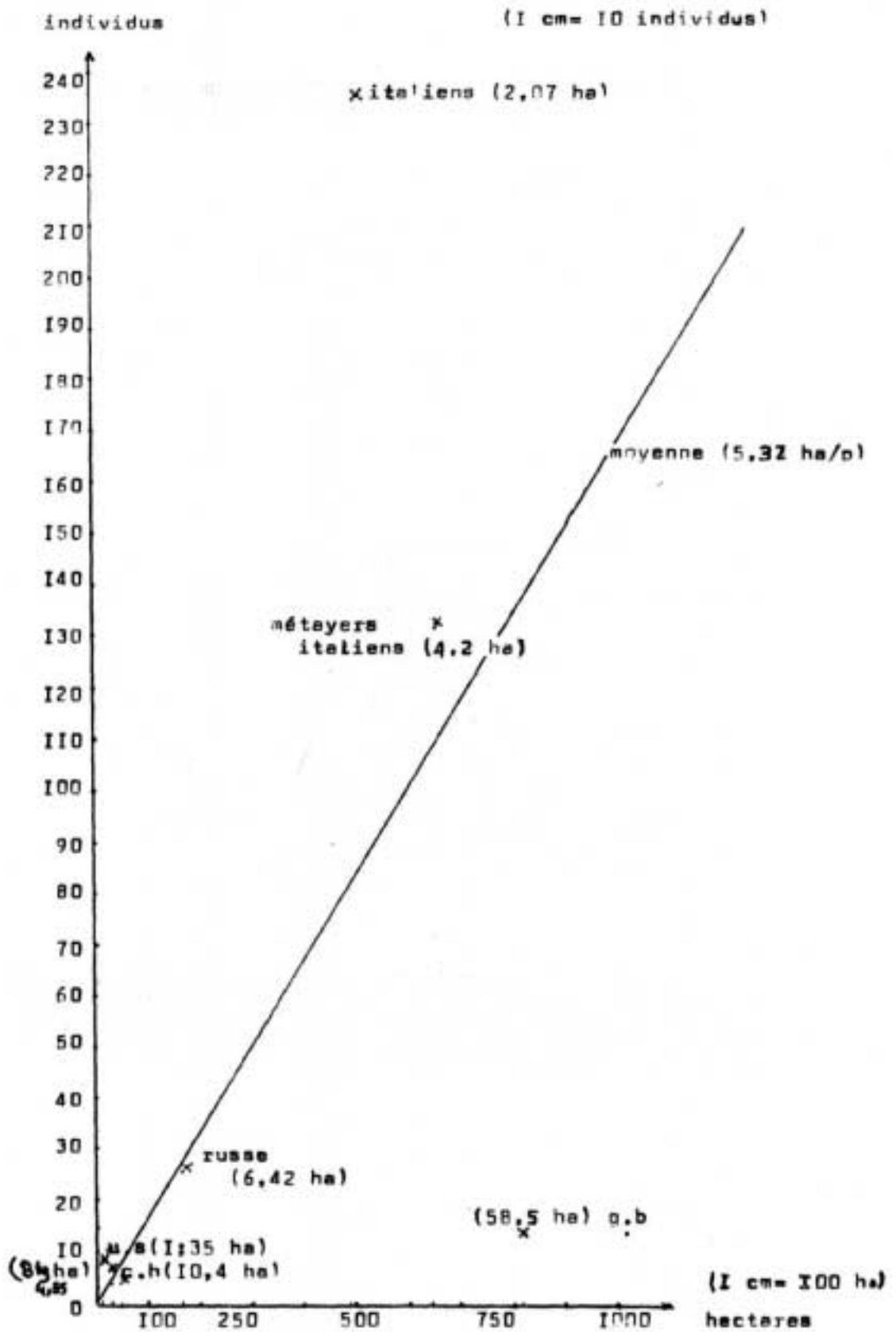
Arrondissement de Nice : 13.130 F

Arrondissement de Grasse : 2.459 F

VENTILATION PAR RATIONALITE DES ETRANGERS DANS LES ALPES-MARITIMES (enquête 1922-1925)



Autres : espagnols (16), arméniens (10), serbes (8), monégasques (6), polonais, portugais (6), argentins (5), roumains (4) égyptiens (3), canadiens, brésiliens, australiens, danois, persans (2), autrichien, allemand, suédois, chinois, hindou, grec, norvégien, uruguayen, sud-africain, tchèque.



REPARTITION DU NATIONALITE ET SUPERFICIE DES PROPRIETES RURALES ACQUISES PAR DES ETRANGERS (1922)

REPARTITION PAR NATIONALITE ET SUPERFICIE DES PROPRIETES
RURALES ACQUISES PAR DES ETRANGERS DANS LES ALPES-MARITIMES
(1922)

PROPRIETAIRES

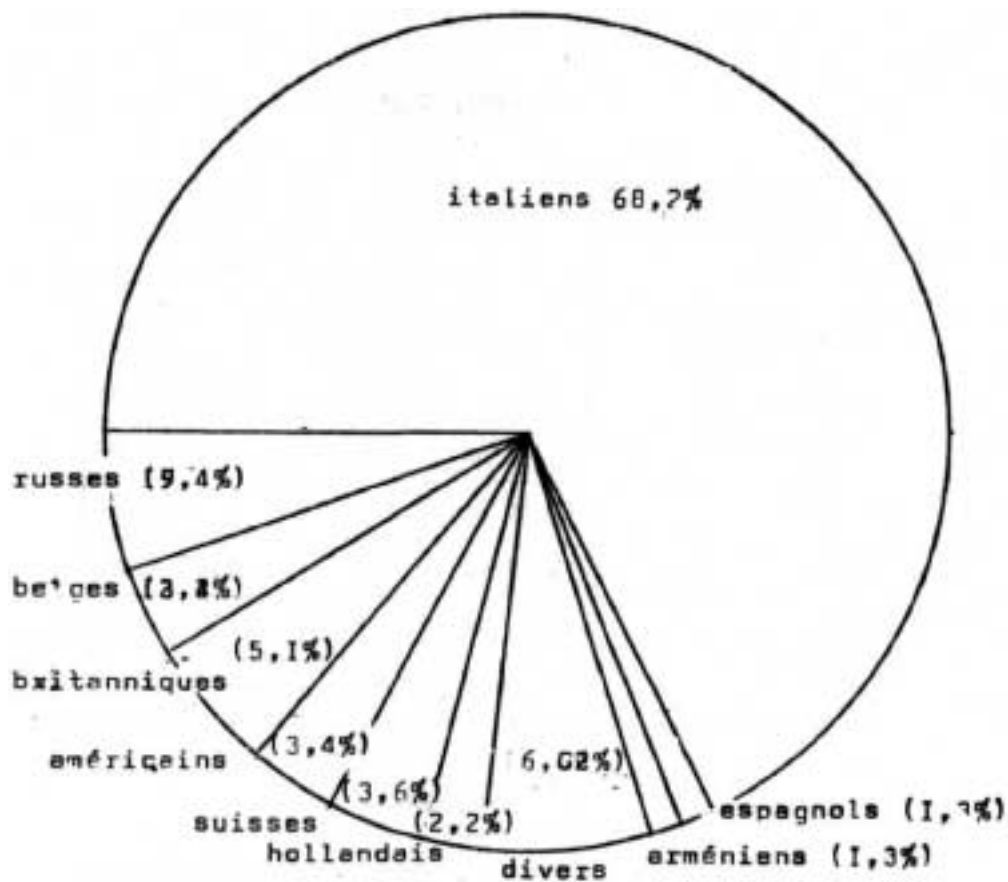
NATIONALITE	SUPERFICIE	NOMBRE
Italienne	408,57 ha (30,67 %)	235 (78,5 %)
Britannique	819,39 ha (51,40 %)	14 (4,68 %)
Russe	166,92 ha (10,40 %)	26 (8,6 %)
Américaine	10,70 ha (0,6 %)	8 (2,6 %)
Suisse	52,10 ha (3,2 %)	5 (1,6 %)
Belge	30,50 ha (1,9 %)	7 (2,3 %)
Autre	24,70 ha (1,5 %)	4 (1,3 %)
Total	1592,88 ha	299

METAYERS

NATIONALITE	SUPERFICIE	NOMBRE
Italienne	555,62 ha (98,4%)	132 (97 %)
Autre	8,7 ha (1,5%)	4 (3 %)
Total	564,32 ha	136

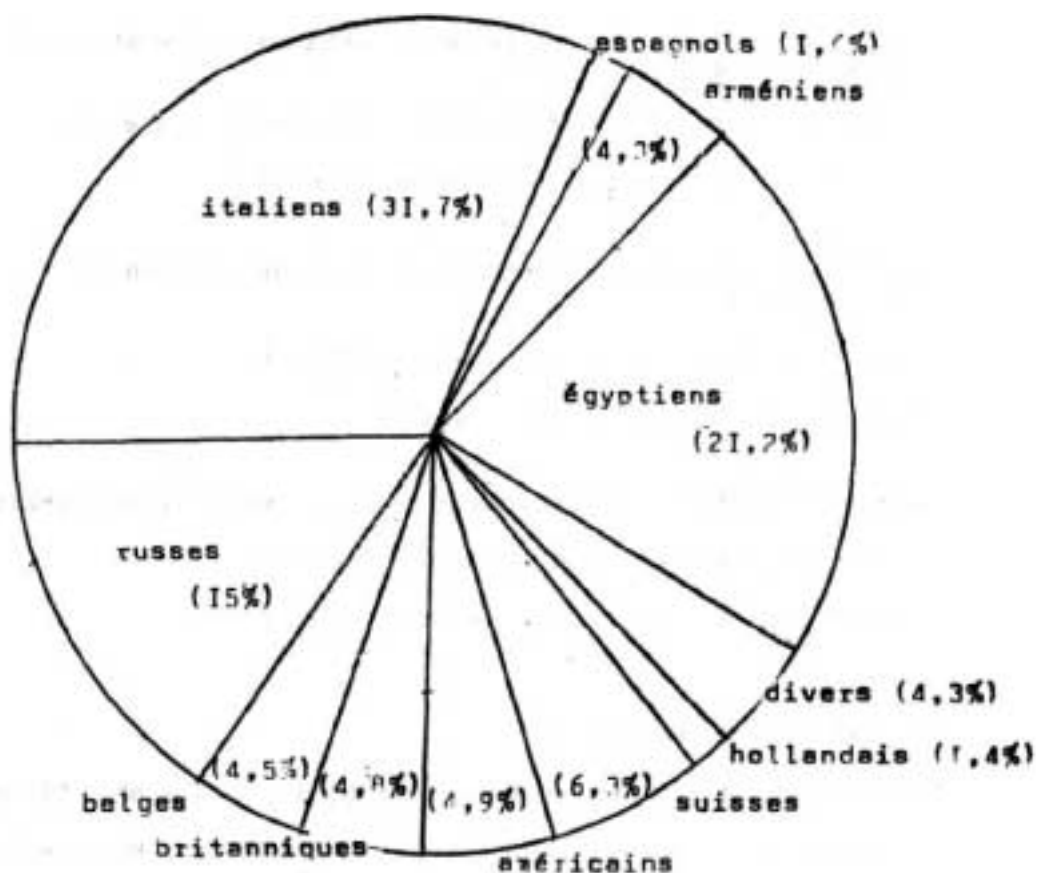
Totaux : 2159,20 ha 435 individus
 Propriétaires : 73,7 % 68,8 %
 Métayers : 26,3 % 32,2 %

VENTILATION PAR NATIONALITE DES PROPRIETAIRES ETRANGERS A NICE
(résultat d'enquête le 10/12/1924)



Divers : 1 brésilien, 4 polonais, 3 roumains, 3 égyptiens, 5 turcs, 4 serbes, 4 grecs, 4 portugais, 1 danois, 3 luxembourgeois, 1 norvégien, 2 persans.

REPARTITION DE LA VALEUR LOCATIVE DES IMMEUBLES PAR LA RATIONALITE DE LEURS PROPRIETAIRES (NICE)



NATIONALITE	VALEUR LOCATIVE	NOMBRE D'IMMEUBLES	MOYENNE VALEUR LOC.
Italienne	2967765 (31,7%)	362 (63,5%)	8192 F
Britannique	457400 (4,8%)	29 (5,08%)	15772 F
Russe	1408000 (15 %)	37 (6,4 %)	38054 F
Américaine	458400 (4,9%)	16 (2,8 %)	28650 F
Suisse	591890 (6,3%)	23 (4 %)	25734 F
Belge	424800 (4,5%)	19 (3,3 %)	22357 F
Autre	3072340 (32,8%)	84 (14,7%)	
Total	9380595 (100%)	570 (100 %)	

Valeur locative d'une maison à Nice (moyenne) : 16457 F

EXEMPLES

- GRASSE : chef-lieu d'arrondissement, 19700 hab., 9 cantons, 61 communes, 149610 hab. (1929).

Valeur locative moyenne d'une maison (étranger) : 1418,8 F Valeur locative moyenne d'un hectare : 1025,3 F

- TOURRETTES-SUR-LOUP : arrondissement de Grasse, canton du Bar-sur-Loup.

Valeur locative moyenne d'une maison : 79,5 F Valeur locative d'un hectare : 1024 F

- BEAULIEU-SUR-MER : arrondissement de Nice, canton de Villefranche.

Valeur locative moyenne d'une maison : 10930 F

Valeur locative moyenne d'un hectare : 2000 F

Informations complémentaires

- NICE : chef-lieu du département, 184440 hab., 14 cantons, 50 communes.

Salaire moyen journalier d'un ouvrier dans les Alpes-Maritimes :

32,8 F (octobre 1925).

PROPRIETES RURALES ET URBAINES ACQUISES PAR DES ETRANGERS (enquête 1922-1925)
 TABLEAU EXHAUSTIF

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E D E S D E S	N O M B R E S D E S D E S	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E S D E S D E S	R E C E N S E M E N T A P R E S 1 9 1 9	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca					B R I T A N N I C	F R A N C A I S	E T R A N G E R S	INT. A 1 Ha	DE 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
ARRONDISSEMENT DE NICE															
Breil	3		41	84	07	531	41480	5	4		11				
Fontan	3			5	00	2200	2200			3					
Saorge								4							
Contes	12		57	80	80	8100	6000	16	18		28	1	16	8	4
Bendejun	1		41	03	43	1750	41030				1				
Berre-les-Alpes			8	45	89		8450	2	2		5				
Cantaron	7		9	92	89	81	9928	4	4		9		4	1	3
Châteauneuf-de-Contes	3		288	38	79	1300	288380				3			1	2
Coaraze	1		2	99	00		3000				1			1	
Drap	9		74	04	42	2224	74040	1	6		10	3	9	1	3
			6	53	17										
L'Escarène	1		79	87	36	1000	720				3				
Lucéram	8		46	00	00	1300	1300	7	3		8		2	1	5
Peille	3						400	2	5		7	1	5	3	2

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	M O M A M R B I B S R S R O E O E N D S D E E E S	M P E	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	M O M B R A E Y E 1919	RECEM SE- MENT APRES 1919	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca					B R I T A N N	I T A L I E N N	R U S S E	INF. A 1 Ha	DE 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
ARRONDISSEMENT DE NICE															
Castillon							60				2				
Moulinet	4		50	72	29	284	50720			2					
Utelle	1					400000					1				
Lantosque			31	77			317				1				
Villefranche															
Beaulieu	55		1	50	90	601203	2000	1	6	15	24	5	1		
Beausoleil	27					172650			21		27				
Cap d'Ail	29	31	4	85	61	49180	4850			8	12	2	31		
Eze	9	9	6	68	50	98500	7000			3					
Saint-Jean-Cap-Ferrat	24	22				258000				16	1				
La Turbie	13	13	1	55	00	12100	1000			1	8				
TOTAL ARRONDIS. DE NICE	985		1056	59	32	12933738	888215	77	681	125	671	56	114	23	19
ARRONDISSEMENT DE GRASSE															
Antibes	72		102	06	61	50000	102060		21	23	111	7	4	2	
Biot	16		54	01	87	5900	54000				19	1	2	1	
Vallauris	79	169							162	2	158	1			

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E	N O M B R E S D E	SUPERFICIE TOTALE			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E S D E	M E T A P O L I T A I N S A P R E S 1919	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca					B R I T A N N I C	T A L I E N N E	R U S S E	INF. A 1 Ha	DE A 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
ARRONDISSEMENT DE NICE															
Le Bar-sur-Loup	2		3	82	01	225	3820		7		11		9	6	2
Caussols															
Châteauneuf-de-Grasse	11		34	49	32	16183	34490		5		19		10	6	3
Courmes															
Gourdon	1		72	00	00	870	7200								
Opio	5						22800		6		6				
Roquefort	2		6	95	21	316	6950		2		1				1
Le Rouret	6		7	13	36	1049	7130		6		8		3	3	
Tourrettes-sur-Loup	11		19	47	50	875	19470	13	10		19		13	4	1
Valbonne	1		3	13	58	112	3130		1						1
Cagnes-sur-Mer	18	26	7	58	88	8002	7580			10	4	3	10		1
La Colle-sur-Loup	16		53	59	58	7867	53590	7	28		48		41	7	2
Saint-Laurent du Var	19		32	38	00	55700	32380		15		7	7	16	5	
Saint-Paul			16	81	00		16810	4	7		9		1	4	2
Villeneuve-Loubet	16	17	37	79	10	12300	33790	2	17		11	2	7	3	4

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E S D E D E S	N O M B R E S D E S	SUPERFICIE TOTALES			VALEUR LOCATIVE URBAINE	VALEUR LOCATIVE RURALE	N O M B R E S D E S	N O M B R E S D E S	R E C E N S E M E N T A P R E S 1 9 1 9	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES		
			Ha	Are	Ca						B R I T A N N I K	F I A L I E N N E	R U S S E	INF. A 1 Ha	DE 1 A 3 Ha	+ DE 3 Ha
ARRONDISSEMENT DE NICE																
Grasse	56	139	13	33	28	79231	13330	14	92	3	72					
Auribeau			6	40	00		6400		1		1					
Pégomas	12		20	82	39	8000	20820		15		15			6	3	3
Valderoure				19	00		190				1					1
Saint-Vallier	2		18	97	00	1520	18970		2		3					3
Cabris	4	5	5	08	02		6000		1		4			3	2	
Escagnolles																
Peymeinade	2		2	58	00	200	2580				2					
Saint-Cézaire	5		18	07	88	385	18070	2			6			1	2	3
Spéracèdes																
Le Tignet			1	00	00		100	1			1					
Vence	52	79	109	44	84	20763	110000		77	14	57			72	7	
Carros		7	19	57	35		20000		5	1	4			6		1
Le Broc			8	78	00		8780				2					

ARRONDISSEMENTS Cantons Communes	N O M B R E D E D E S E	N O M B R E D E S E	SUPERFICIE TOTALES			N O M B R E D E S E	N O M B R E D E S E	M O M E N T R E C E N S E M E N T A P R E S E 1919	NATIONALITE			REPARTITION DES PROPRIETES			
			Ha	Are	Ca				B R I T A N N I C E	F R A N C A I S E	R U S S E	INF. A	DE A	+ DE 3 Ha	
ARRONDISSEMENT DE NICE															
Gattières															
La Gaude															
Saint-Jeannet	7		5	90	00		7			11			8	3	
TOTAL ARRONDISSEMENT DE GRASSE	538		1302	61	12		55	649	109	682	29		286	95	56
TOTAUX	1523		2359	20	44		132	1330	234	1353	85		1387	154	98